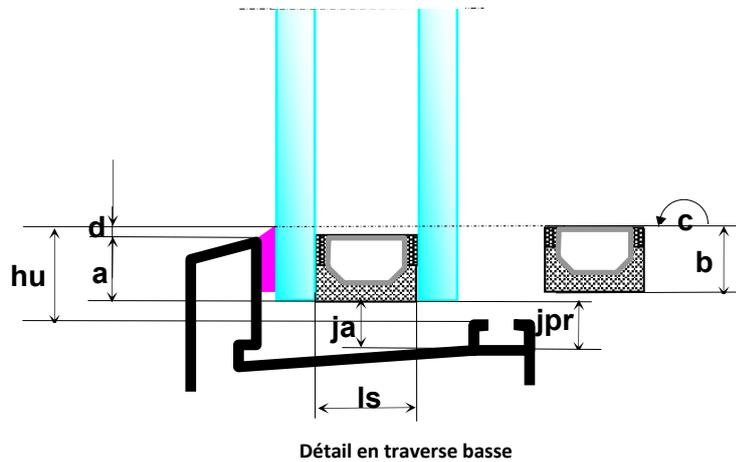


DESCRIPTION D'UNE FEUILLURE



a : Hauteur minimale de prise en châssis du vitrage en fonction du type de garniture et du $\frac{1}{2}$ périmètre du vitrage « **p** » selon le tableau de la norme **NF P 78-201-1** de mai 1993.

Hauteur minimale de la prise en châssis « a » exprimée en mm en fonction du $\frac{1}{2}$ périmètre « p » exprimé en m

$p \leq 5$	$5 < p \leq 7$	$p > 7$
6	9	12

Dispositions valables pour les menuiseries verticales.

Nota : Pour les menuiseries sur plans inclinés, la prise en feuillure minimale est de 8 mm pour une distance maximale entre appuis de 1 m et de 10 mm au-delà.

b : Hauteur nominale du complexe intercalaire du vitrage isolant intégrant la barrière d'étanchéité et le joint de scellement.

c : Limite d'alignement du complexe intercalaire (pas d'interférence dans le clair de vitrage).

d : Hauteur de solin de la garniture d'étanchéité

Nota : Le solin participe à la hauteur utile de feuillure au titre d'écran protecteur aux UV du ou des mastics de scellement et d'étanchéité de l'intercalaire du vitrage isolant.

jp : Jeu minimal périphérique au droit du chant du vitrage selon le tableau de la norme **XP P 23-310b** (décembre 1996).

jpr : Valeur de jp en traverse basse au droit du chant du vitrage.

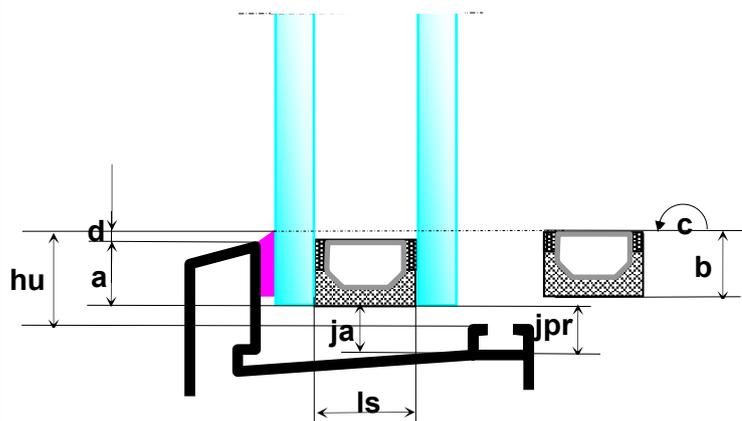
jpo : Valeur de jp sur les autres côtés.

ja : Valeur de jpr sous la largeur du joint de scellement « **ls** » (3 mm minimum pour l'aération).

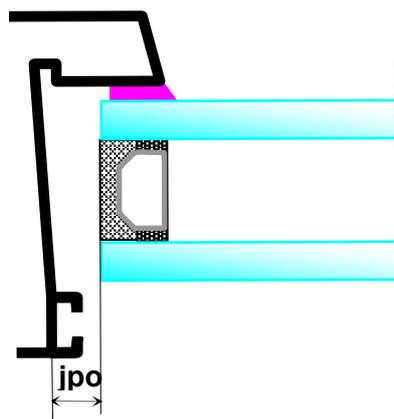
Valeur de jp exprimée en mm

$\frac{1}{2}$ périmètre « p » exprimé en m	$p \leq 3$	$3 < p \leq 5$	$5 < p \leq 7$
Jpr (mm) en traverse basse	3	4	5
Jpo (mm) sur les autres côtés	2	3	4

CALCUL DE LA HAUTEUR UTILE (hu)



Détail en traversée basse



Détail en traversée haute et montants latéraux

$$hu = a + d \text{ (si existant) } + jp + \sqrt{tc^2 + tv^2 + tb^2}$$

avec : $a + d \geq b$

tc : Demi-amplitude de la tolérance dimensionnelle du châssis de la fenêtre selon les Conditions Générales de Fabrication – Cahier du CSTB 2683 d'octobre 1993.

tv : Demi-amplitude de la tolérance dimensionnelle du vitrage selon le cahier des charges.

tb : Demi-amplitude de la tolérance dimensionnelle du complexe intercalaire du vitrage.

Nota : Les valeurs de **tc** et de **tv** sont nulles en traversée basse et sont donc à considérer en traversée haute. Latéralement, elles se répartissent de manière égale de chaque côté.

EXEMPLE DETAILLE

Hypothèses

- $a \geq 6$ (1/2 périmètre inférieur à 5 m)
- $b = 11$ mm (intercalaire + scellement)
- $d = 2$ mm (solin de la garniture d'étanchéité)
- $tc = 2$ mm
- $tv = 2$ mm (Cahier des charges CEKAL)
- $tb = 1$ mm
- $jpr = 3$ mm
- $jpo = 2$ mm

Nota : La somme de $a + d$ (8 mm) étant inférieure à b (11mm), on retiendra pour le calcul une valeur de 11 mm pour $a + d$.

Calcul

En traverse basse :

$$hu = a + d + jpr + tb$$

$$hu = 11 \text{ mm} + 3 \text{ mm} + 1 \text{ mm} = 15 \text{ mm}$$

En traverse haute :

$$hu = a + d + jpo + \sqrt{tc^2 + tv^2} + tb^2$$

$$hu = 11 \text{ mm} + 2 \text{ mm} + \sqrt{(2)^2 + (2)^2} + (1)^2 = 16 \text{ mm}$$

Sur les montants :

$$hu = a + b + jpo + \sqrt{0,25tc^2 + 0,25tv^2} + tb^2$$

$$hu = 11 \text{ mm} + 2 \text{ mm} + \sqrt{(0,25) \times (2)^2 + (0,25) \times (2)^2} + (1)^2 = 15 \text{ mm}$$